

Fonctionnement des commissions - Interpellation de Mme FOLSCHWEILLER, Conseiller Municipal

Mme FOLSCHWEILLER : Je vous fais part de notre préoccupation par rapport au respect de la démocratie et de la concertation réelles qui devraient exister dans les commissions. Celles-ci ne devraient-elles pas être un lieu de débat véritable où chacun puisse s'exprimer afin que les décisions soient le reflet réel des préoccupations et volontés de chacun d'entre nous ? Je ne souhaite pas généraliser et m'en tiendrai à deux exemples, sachant que le temps venu, je n'oublierai pas de rendre compte de la concertation réelle et enrichissante qui existe dans d'autres commissions.

Et là je vais ouvrir une petite parenthèse parce que je n'étais pas présente au début de ce Conseil Municipal et j'aurais bien voulu dire combien j'avais été satisfaite de voir que, avant d'établir son rapport sur l'échec scolaire, M. VUILLEMIN avait effectivement une large concertation non seulement à l'extérieur de la commission mais on en avait longuement débattu aussi à l'intérieur même de la commission.

Ainsi, il est tout à fait regrettable -je reprends mon interpellation- d'imposer le nom du Maréchal JUIN à la nouvelle place de la gare. Que le débat n'ait pas lieu en Conseil Municipal sur de tels sujets, on peut le comprendre, mais il devrait se faire en commission, d'autant plus que nous regrettons qu'une fois encore on fasse l'apologie des militaires plutôt que, pourquoi pas ? celle d'un prix nobel de la paix.

Autre manque de concertation autrement sérieux à propos de la Place Pasteur. Elle a été totalement inexistante et, chose plus grave, on nous a fait croire qu'on nous demandait notre avis alors que la décision était déjà prise. Je n'invente rien puisque je reprends ici les comptes rendus de deux commissions différentes ; compte rendu de la Commission d'Urbanisme du 17 mai, je cite : *«la commission a été informée des différentes négociations avec les cafetiers et exploitants situés autour de la Place Pasteur, afin de leur louer les terrasses de cette place et d'assurer l'entretien de celle-ci»*. J'en profite pour dire, ce n'est pas tout à fait exact : on ne nous a parlé que de la Société QUICK et non pas des autres cafetiers exploitants de la place. J'ai fait remarquer ce 17 mai que cela ne ferait que déplacer le problème des marginaux et qu'on pourrait peut-être trouver autre chose que QUICK. Compte rendu de la Commission Voirie et Circulation du 10 mai, donc une semaine avant, je cite : *«pour essayer d'éviter les fréquentations indésirables, cette place sera mise à la disposition de l'Établissement QUICK comme terrasse de café. La Ville éclairera la place par des projecteurs placés en façade»*. La décision était donc déjà prise.

S'agissant d'une place publique payée par tous les contribuables, la moindre des choses était de poser le problème réellement en commission puis au Conseil Municipal avant de prendre toute décision. Je vous demande donc d'intervenir pour que le rôle de chacun de nous, Conseiller Municipal de quelque parti que nous soyons, ne se réduise pas à prendre bonne note de décisions venues d'en haut, mais pour que nous puissions chacun nous exprimer et que les décisions soient prises dans les commissions ou au Conseil Municipal. La démocratie est à ce prix.

Enfin, je vous demande de ne pas considérer la solution adoptée pour la Place Pasteur comme définitive et, puisque le débat n'a pas eu lieu, de mettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Je terminerai en disant qu'avant de faire cette interpellation, j'avais pris contact avec M. PONÇOT qui a, d'avance, répondu à la plupart de mes questions. Mais j'attends la vôtre aussi par rapport à la mise à un prochain ordre du jour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame FOLSCHWEILLER, il y a des décisions qui relèvent du domaine du Maire notamment en matière de sécurité, et il s'agissait là de la sécurité Place Pasteur. On en avait longuement débattu, réfléchi maintes fois, même que M. TOURRAIN avait trouvé des solutions un peu désagréables pour le postérieur des... -du moins épineuses- ! C'est vrai que nous avons eu des contacts avec l'organisme qui devait réaliser des travaux à côté de la Place Pasteur et qui pensait mettre quelques

tables de cafés au pied de cette place. En discutant, nous avons pensé leur donné plutôt le dessus de la Place Pasteur.

La Société QUICK est intervenue derrière en nous disant qu'elle était intéressée aussi. Nous avons pensé -et je crois que la plupart des Bisontins s'en réjouissent- que c'était une bonne solution que de voir des terrasses, des gens qui s'y arrêtent, y discutent, y fument, qui y boivent peut-être, plutôt que d'y voir la faune que nous y avons connue. A mes yeux, cette solution est la meilleure, mais il n'y a jamais de solution définitive. Elle est bien la meilleure car effectivement il n'y a plus de problèmes Place Pasteur, dans un lieu central, et c'est ce que nous avons souhaité. Alors, vous êtes d'un avis contraire, moi je veux bien. Si vous avez d'autres solutions à proposer que celle-là et qui soient plus efficaces, je suis toujours preneur.

En tout cas, cette terrasse est occupée dans les mêmes conditions que toutes les autres terrasses que la Ville met à la disposition des cafetiers, restaurateurs. C'est vrai que, dans ce cas-là, nous avons souhaité éclairer cette place ; c'était bien normal qu'il y ait une certaine discipline respectée, qu'on ne retrouve pas ce qu'on avait connu Place Pasteur.

Alors, dire que la démocratie n'a pas été respectée ! Je trouve que l'Adjoint a été bien gentil de vous informer en Commission d'Urbanisme de la discussion de la Municipalité. Cette affaire est de la compétence et de la responsabilité du Maire.

Mme FOLSCHWEILLER : Je suis tout à fait consciente que c'est un problème très difficile à résoudre. J'ai été témoin, et c'est ce qui m'a fait réagir violemment, deux jours après l'installation de la terrasse QUICK d'une façon de faire qui est tout à fait intolérable et j'en ai tout de suite alerté le Directeur de QUICK. Devant moi, un des vigiles privés qui appartient à la Société QUICK a délogé quelqu'un qui ne faisait absolument rien. Il se reposait sur la marche la plus basse de la terrasse qui était jusqu'à présent publique. J'ai donc demandé à voir le Directeur et nous nous en sommes expliqués et c'est là qu'il m'a appris que l'intégralité de la terrasse était maintenant une zone privée. J'ai trouvé cela tout à fait déplorable que n'importe quel Bisontin ne puisse plus venir s'asseoir sans être obligé de consommer. D'autant plus qu'il y avait là, et il me l'a confirmé, une discrimination tout à fait intolérable simplement sur l'habillement et l'allure de ce monsieur mais qui, je vous l'assure, ne faisait absolument rien.

Par rapport à la concertation, je pense qu'il aurait peut-être été intéressant de contacter le tout jeune comité de la Boucle qui est tout à fait concerné par les problèmes d'animation du centre-ville et je crois qu'on aurait peut-être trouvé une autre solution ensemble, puisque c'est une question très difficile. Plus on est nombreux, plus il est facile de trouver une solution.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il ne suffit pas d'être nombreux pour trouver une solution. M. TOURRAIN et moi-même avons fait travailler notre matière grise pendant des mois et on n'avait pas trouvé de solution. Elle arrive cette solution, elle ne vous plaît pas. Alors je vous conseille de vous reporter quelques mois en arrière et puis d'essayer d'aller vous asseoir sur cette terrasse, comme vous l'avez fait du temps du QUICK, lorsqu'il y avait des marginaux. Vous ne seriez peut-être pas restée assise très longtemps dans les conditions antérieures, il me semble.

J'estime que la majeure partie des Bisontins ont bien compris le sens de cette location d'une terrasse qui se trouve bien placée au centre-ville, et qui n'est pas une privatisation.

Dont acte.